

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'IMPACT DE LA FIN DU GEL DU TARIF SOCIAL POUR L'ÉLECTRICITÉ SUR LES CENTRES PUBLICS D'ACTION SOCIALE (CPAS) WALLONS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'impact de la fin du gel du tarif social pour l'électricité sur les centres publics d'action sociale (CPAS) wallons ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). - Monsieur le Ministre, vous savez combien je suis préoccupé par la problématique de la précarité énergétique. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'entendre, sous ma proposition, toute une série d'acteurs importants de la Commission de l'énergie de ce jeudi matin. À chaque fois que l'on essaye d'avancer sur ce problème, d'autres arrivent. Ce Gouvernement fédéral, si on peut l'appeler comme cela, en attente, n'a pas été en mesure de prolonger le gel du tarif social pour l'électricité qui s'est donc terminé fin janvier.

La CREG, le régulateur fédéral, annonce une hausse possible de 8 % sur la facture des ménages.

Les ménages qui bénéficient de ce tarif social représentent environ 9 % des ménages raccordés en Belgique ; cela fait un paquet de gens.

Ce tarif social pour l'électricité et/ou le gaz permet à ces catégories en précarité de bénéficier d'un tarif plus avantageux que le tarif commercial.

Dans ce contexte, et en qualité de ministre de tutelle, on a déjà entendu un certain nombre de cris de désespoir lancés par les CPAS wallons qui craignent d'être submergés pour essayer de pallier ces manquements du Fédéral. Monsieur le Ministre quelle est votre analyse ? Est-on déjà en mesure de quantifier l'impact sur les budgets des CPAS en la matière ?

Plus largement – je sais que votre collègue Henry a été interrogé plus récemment par mon collègue Laurent Léonard –, y a-t-il des démarches entreprises par le Gouvernement peut-être dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question sur un sujet, je le reconnais, qui a fait l'objet de vos préoccupations, de manière récurrente et insistante aussi, puisque vous avez sollicité toute une série d'auditions sur ce sujet au sein de la Commission de l'énergie.

Une augmentation du tarif social est à examiner dans un contexte d'augmentation globale du coût de l'énergie, l'un des principaux facteurs explicatifs de la précarité énergétique.

Dans les faits, pour les clients sous « compteur à budget », dès le premier rechargement, ils paieront immédiatement plus pour une consommation équivalente. Ce problème se posera plus sensiblement pour les ménages qui se chauffent encore malheureusement à l'électricité pour lesquels la facture risque d'exploser.

Les personnes sous compteur « normal » verront l'impact de ce changement lors de la facture annuelle de régularisation, les fournisseurs n'adaptant pas automatiquement les acomptes.

Pour les CPAS, il va de soi que ces éléments auront un impact sur leur travail, tant en termes de ressources humaines que financières ; d'abord, du fait des personnes qui afflueront faute de pouvoir recharger leur compteur à budget. Ensuite, un peu plus tard, avec tous ceux qui auront reçu leur facture de régularisation qui risque d'être importante.

Sur la base des budgets des CPAS transmis au SPW Intérieur et Action sociale, nous constatons déjà une forte augmentation des dépenses d'aide sociale sur les cinq dernières années. Confirmant en cela les cris et appels à l'aide relayés par la Fédération des CPAS, récemment.

Ainsi, sur la période 2016-2020, les dépenses d'aide sociale des CPAS en faveur des ménages ont augmenté de 5,73 % par an. Si l'on isole les dépenses liées aux bénéficiaires du RIS et à la mise au travail des articles 60, les aides sociales ont augmenté de 4,3 % par an. Et si l'on ne considère que les interventions des CPAS pour aider les ménages à rembourser les dépenses énergétiques et l'eau dans les charges locatives, l'on observe une hausse annuelle moyenne des aides des CPAS de 5,06 %.

Les CPAS wallons sont donc bien confrontés à une hausse des demandes émanant des personnes les plus défavorisées et les plus touchées par la problématique des dépenses énergétiques.

La Fédération des CPAS rappelait la perte de 21 millions d'euros, depuis 2012, sur le Fonds fédéral « gaz-électricité », celui-ci étant le seul à financer structurellement les ressources humaines « énergie » en CPAS ainsi que les aides sur les factures et les aides préventives.

Les CPAS attendent le dégel de l'indexation des moyens de ce fonds ainsi qu'une révision de son mécanisme de financement pour de tenir compte de la hausse du coût de l'énergie et de l'ampleur de la précarité énergétique qui, pour rappel, concerne un Belge sur cinq.

Je dois rencontrer la Fédération des CPAS cette semaine et je ne doute pas que nous aborderons cette question, qui s'ajoute à la longue liste des décisions d'un Gouvernement fédéral qui affectent les pouvoirs locaux et les CPAS en particulier.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Je remercie simplement le ministre pour sa réponse. Il a conscience de la gravité de l'ampleur des dégâts que cela provoque dans le quotidien d'un grand nombre de nos concitoyens qui n'arrivent plus à terminer les fins de mois et qui sont amputés de montants importants pour payer leur électricité et leur gaz. J'attends vraiment de cette concertation avec les CPAS que l'on puisse avancer dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté et qu'on y intègre cette dimension importante. Il est anormal qu'aujourd'hui des gens ne puissent plus être en mesure ni de se chauffer ni parfois d'avoir accès à l'eau. On a déjà abordé cette problématique et je vous demande vraiment d'y accorder le bénéfice d'un examen urgent et bienveillant.